



L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SANITAIRES (ECS 04)

Une installation bien entretenue est une installation qui durera plus longtemps.

1. INTRODUCTION

Un entretien régulier des installations sanitaires d'une habitation est indispensable pour les maintenir en bon état de fonctionnement. On peut éventuellement établir un contrat d'entretien avec un spécialiste.

2. COMMENT ENTRETENIR MON INSTALLATION SANITAIRE ?

2.1. LES APPAREILS SANITAIRES

- Contrôle de l'état des joints de la robinetterie et nettoyage annuel des filtres.
- Contrôle annuel de l'étanchéité des siphons et évacuation des dépôts.
- Contrôle annuel de l'étanchéité et des fixations.

2.2. LES TOILETTES

- Contrôle de l'étanchéité du réservoir et remplacement éventuel des joints.
- Contrôle annuel de la fixation du pot et du réservoir.
- Contrôle annuel des joints d'étanchéité et remplacement éventuel.

2.3. EAU FROIDE ET CHAUDE

- Contrôle annuel de l'état, de l'étanchéité et des fixations de la tuyauterie et vidange des installations soumises au gel.
- Contrôle annuel du bon fonctionnement des vannes de fermeture, des robinets, des organes de contrôle, des vannes de vidange et des amortisseurs de coups de bélier.
- Nettoyage annuel des vannes, robinets et des joints pour filtres.
- Examen annuel des joints de robinetterie.
- Avant chaque hiver, examen de l'isolation et des dispositions prises pour la protection contre le gel des tuyauteries (tels les câbles de chauffage électriques).
- Entretien annuel de la peinture.
- Contrôle annuel du bon fonctionnement « du décalcarisateur » (traitement de l'eau).

2.4. LE GAZ

- Contrôle de l'état, de l'étanchéité et des fixations de la tuyauterie.
- Contrôle annuel du bon fonctionnement des vannes d'isolation et des soupapes.
- Vérification de la date de validité des flexibles alimentant en gaz les appareils électroménagers tels que les cuisinières.

2.5. LES CAPTEUR SOLAIRES

- Contrôle annuel et retouches éventuelles des fixations des capteurs à la construction.
- Nettoyage annuel des surfaces vitrées.
- Vérification annuelle du niveau du liquide primaire.
- Vérification annuelle des joints d'étanchéité.
- Vérification annuelle de la propreté des évacuations des condensas.
- Contrôle régulier des vannes et des soupapes.



3. PLUS D'INFOS

3.1. AUTRES FICHES

- Fiche sur « La production d'eau chaude sanitaire » (ECS_01)
- Fiche sur « Les sources d'énergie pour la production d'eau chaude » (ECS_02)
- Fiche sur « Les différences entre le boiler et le chauffe-eau » (ECS_03)
- Fiche sur « Choisir un nouveau chauffe-eau et l'entretenir » (ECS_05)
- Fiche sur « Le chauffe-eau solaire » (ER_04)

3.2. REFERENCES

- VIBE : www.vibe.be
- ABEA: www.curbain.be
- GazInfo (chaudières HR+ et HR-Top) : www.gazinfo.be

3.3. ACTEURS

**Bruxelles Environnement -
IBGE**
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
Tél. : 02/ 775 75 75

**L'ABEA, l'Agence
bruxelloise de l'énergie**
www.curbain.be
Tél. : 02/ 512 86 19

APERe asbl
www.bruxelles-renouvelable.be
Tél. : 02/ 218 78 99

